



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Hautes-Alpes

Commune : Névache

Autres communes :

R500

Appellation : Chapelle Sainte-Marie

Monument(s)

Appellation : Chapelle Sainte-Marie

Protection : classement

Arrêté : classement le 15/06/1946

Étendue de la protection : Chapelle Sainte-Marie, au hameau de Fontcouverte : classement par arrêté du 15 juin 1946

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.